



# Accueillant Educatif

## Validation des Acquis de l'Expérience

Note de cadrage

---

## Table des matières

---

Description de la procédure de VAE.....	2
Modalité de l'accompagnement.....	3
La VAE peut être effectuée avec ou sans accompagnement .....	3
Le passage de la soutenance .....	4
Durée du passage de la soutenance .....	4
Deux possibilités pour soutenir .....	4
Les tarifs de la VAE Accueillant Educatif.....	5

---

## Description de la procédure de VAE

---

Tout professionnel formé et ayant travaillé en crèche ou à domicile pendant au moins une année à temps plein peut faire une VAE sur ce titre professionnel ; selon l'article L335-5 du code de l'éducation, modifié par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 – art. 78 « La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non ».

Après un dossier de recevabilité permettant de vérifier si la personne est en capacité de prétendre au diplôme par validation de ses années d'expérience, le postulant est accompagné pour la préparation d'un dossier de validation qu'il devra soutenir devant un auditeur.

Enfin, le dossier sera soumis à un jury d'attribution du diplôme, qui stipulera sur l'obtention du titre professionnel d'Accueillant Educatif.

1. Envoi du dossier de recevabilité par le candidat au CFPPE

Ce dossier doit être envoyée en **version PDF** à [info@cfppe.fr](mailto:info@cfppe.fr) **et en version papier** à l'adresse suivante :

SOGEFECO SARL – CFPPE  
35 rue Gruninger  
67400 Illkirch Graffenstaden

2. Etude du dossier de recevabilité par le CFPPE
  - La recevabilité est prononcée par la direction du centre de formation en coordination avec le référent pédagogique de la formation.
  - Délai de validation de la recevabilité : 1 mois
3. Emission de la décision de recevabilité au candidat
4. Conception du dossier de VAE
5. Soutenance du dossier de VAE et de l'étude de cas
6. Réunion du jury d'attribution du diplôme qui se prononce sur la Validation ou non du titre professionnel. Cette validation peut être :
  - Complète : validation de la totalité des blocs de compétences
  - Partielle\* : validation complète d'au moins un bloc de compétences

\*Une validation partielle permet de représenter le dossier devant le jury pendant 5 ans ou de compléter par des formations du cursus classique avec validation par blocs de compétences.

---

## Modalité de l'accompagnement

---

### La VAE peut être effectuée avec ou sans accompagnement

Le candidat à la VAE peut être accompagné par un tuteur du CFPPE pour la réalisation de son dossier de VAE. Cet accompagnement s'effectuera avec un tutorat collectif de 14 heures réparties en 4 demi-journées sur 6 mois et un tutorat individualisé sur site ou à distance de 6 heures sur les 6 mois.

Concernant les heures de tutorat ; celles-ci seront planifiées ultérieurement, en accord avec le tuteur et le candidat à la VAE.

L'ensemble de l'accompagnement peut être réalisé à distance, par visioconférence.

Le candidat à la VAE peut également réaliser son dossier sans accompagnement tutorial.

---

# Le passage de la soutenance

---

## Durée du passage de la soutenance

La soutenance s'effectue en 2 phases :

- Présentation du dossier de VAE : 30 minutes composées de 10 minutes de présentation du dossier et 20 minutes de questions/réponses
- Etude de cas/mise en situation : d'une durée de 20 min

Pour chacune de ces phases, le candidat à la VAE soutient devant 2 auditeurs différents. L'auditeur est un formateur du CFPPE ou un professionnel du métier, à l'exclusion de la personne qui a effectué le tutorat.

## Deux possibilités pour soutenir

La soutenance peut s'effectuer :

- Au CFPPE  
ou
- À distance ; par visioconférence

---

## L'accompagnement

---

L'accompagnement à la VAE se fait **entièrement en distanciel en vidéo conférence** sur une **durée de 6 mois** (ou peut se faire sur une durée plus longue, à la carte) et se décompose en **ateliers de groupe** organisés selon un cycle qui se répète 2 fois par an et en **séances individuelles sur rendez-vous**.

**6 ateliers de groupe de 2h00** : le Samedi de 10h30 à 12h30 (1heure de présentation / 1 heure de question/réponse) – démarrage des cycles en Octobre et Février.

1. Introduction à la VAE TAE - Présentation de la démarche et du diplôme
2. Expérience - Présentation du tableau de tri des expériences valorisables
3. Recherche – Méthodologie de recherche bibliographique
4. Plan – Méthode d'élaboration du plan
5. Ecriture – Ecrire pour la VAE
6. Soutenance – Soutenir son dossier de VAE

**4 heures en séances de travail individuel** : de 30 minutes à 1h30 (maximum 4 séances) Accompagnement selon les besoins des apprenants

Durée complète de l'accompagnement : 16h

---

## Les tarifs de la VAE Accueillant Educatif

---

Vous trouverez ci-dessous les tarifs relatifs à la VAE ; avec ou sans accompagnement tutorial :

	<i>Avec accompagnement</i>	<i>Sans accompagnement</i>
Cout de l'accompagnement	1300 € HT	-
Cout du passage du diplôme	380 € HT	380 € HT
TOTAL HT	1680 € HT	380 € HT
TOTAL TTC	2016 € TTC	456 € TTC

**Prose en charge financière par un OPCO ou avec le CPF possible.**